

**ALPES MARITIMES**  
**COMMUNE DE DRAP**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 101/2022**

**OBJET – Finances : Demande de subvention auprès du Département et de l'Etat au titre du DSIL 2023 pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'une pompe à chaleur pour le Centre Culturel des Gras.**

L'an deux mille vingt-deux, le 16 du mois de décembre à 09 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Espace Jean Ferrat, sous la présidence de **Monsieur Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 décembre 2022

**PRESENTS** : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra GHIGI-RUSSO / Philippe MINEUR / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Michaël TRUCCHI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL / Kathy NICOLAS / Françoise DAMILANO / Bouabdallah LAFTAS / Sandrine GUGLIELMINO / Clorinde MARCONI

**ABSENTS** : Gracienne DODAIN, Philippe JANIN, Maëva THOMMERET

**ABSENTS REPRESENTES** : Sophie ESPOSITO par Martine DUNOYER DE SEGONZAC, Christine DECORDIER par Kathy NICOLAS, Xavier JARJANETTE par Jean-Christophe CENAZANDOTTI, Thierry VISSIAN par Romain BIANCHI, Vanessa BEAUJAUD par Catherine DINI, Nathalie DIGANI par Serge DIGANI, Stephen VIALE par Sandrine GUGLIELMINO

**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre MONTCOUQUIOL

\*\*\*\*\*

**Vu** le Code de la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** l'article 157 de la loi des Finances

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Considérant l'intérêt d'installer une pompe à chaleur au Centre Culturel des Gras

**Il est proposé** au Conseil municipal d'autoriser la réalisation de ce projet et de solliciter l'aide financière auprès du Conseil Départemental et auprès de l'Etat au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) 2023, selon le plan de financement présenté comme suit :

- Montant de l'opération HT : 98 190.00 €
- ETAT (DSIL) : 39 276.00 €
- DEPARTEMENT : 17 674.20 €
- COMMUNE : 41 239.80 €

Oui cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès du Conseil Départemental et de l'Etat au titre de la DSIL 2023 les subventions nécessaires et d'inscrire les crédits au budget primitif 2023.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°71/2022 du 16/09/2022

\*\*\*\*\*

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 17    Votants : 24    Absents : 3    Contre : 0    Abstentions : 0    Pour : 24

Fait et délibéré à Drap le 16 décembre 2022

Le Maire, Robert NARDELLI

Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 20/12/2022  
Affichage en mairie le : 21/12/2022

